



Habitants  
47 344 649



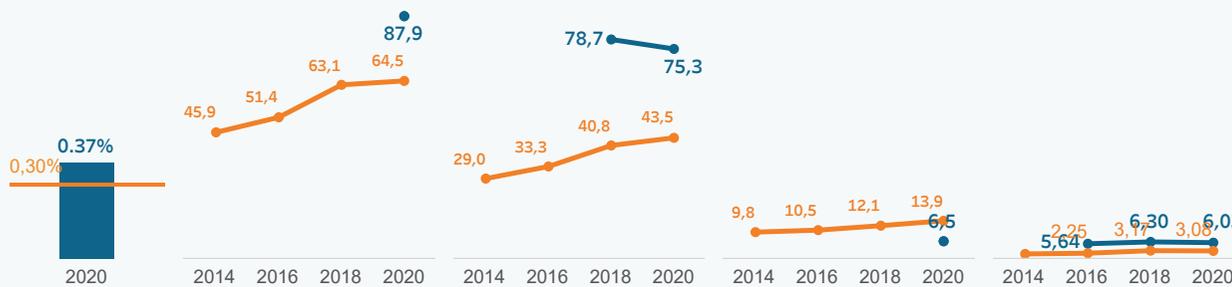
PIB  
23 692 €  
Médiane CdE 20 301 €



Salaire moyen brut annuel  
22 849 €  
Médiane CdE 20 612 €

## Budget du système judiciaire exécuté

Système judiciaire	Tribunaux	Ministère public	Aide judiciaire
0.37% de PIB	87.9 par hab.	75.3 par hab.	6.5 par hab.
Médiane CdE : 0,30%	Médiane CdE : 64,50	Médiane CdE : 43,53	Médiane CdE : 13,86



**Budget :** En 2020, l'Espagne a consacré 4 161 696 850€ au budget exécuté du système judiciaire : 87,9 par habitant et 0,37% du PIB (au-dessus des médianes respectives du CdE). 86% ont été dépensés pour les tribunaux, 7% pour le ministère public et 7% pour l'aide judiciaire. Etant donné que les services du Ministère public ne disposent pas d'un budget autonome, et que certains coûts sont communs avec les tribunaux (fonctionnaires, moyens matériels, bâtiments, TIC, etc.), la valeur indiquée pour le budget du Ministère public ne comprend que les salaires, ce qui explique son faible niveau par rapport à la médiane du CoE.

### Accès à la justice

Des taxes de justice pour entamer une procédure judiciaire ne sont exigées que des entreprises et non des particuliers. Le nombre de tribunaux de 1ère instance est élevé en raison du concept spécifique de « un juge - un tribunal » qui existe en Espagne. L'Espagne dispose de plusieurs juridictions spécialisées, mais aussi d'un type spécifique, unique en Europe, spécialisé dans les affaires de violence contre les femmes.

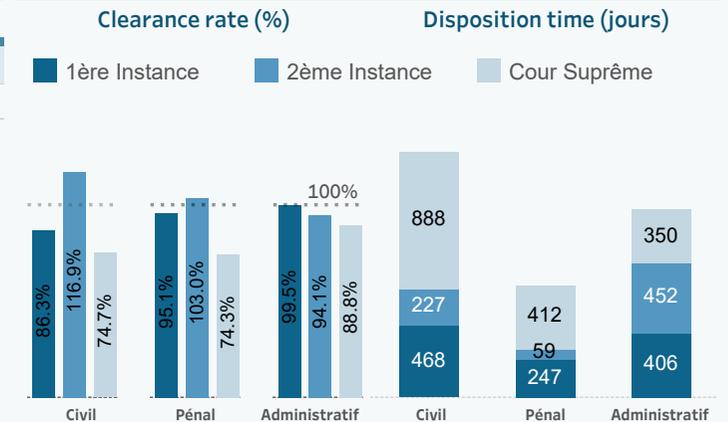
### Parité et formation

Les juges sont spécialement formés pour renforcer leur sensibilisation aux questions de discrimination, notamment aux problèmes de violence envers les femmes. Des commissions pour l'égalité existent dans le Conseil des juges et le Conseil des procureurs. Leur rôle est lié à des problématiques d'égalité plus générales dans le système judiciaire, parmi lesquelles il y a aussi la parité.

### Procureurs

En Espagne, les juges d'instruction mènent les enquêtes dans toutes les procédures pénales. Les procureurs sont une partie dans toutes les affaires pénales. Toutefois, ils ne mènent des enquêtes que dans les domaines suivants : responsabilité pénale des mineurs et mesures préliminaires, c'est-à-dire les enquêtes préliminaires visant à engager une procédure judiciaire devant le juge d'instruction. Les affaires nouvelles présentés pour l'Espagne sont celles soumises par les procureurs, par la police et d'autres organismes ainsi que par les victimes, selon la classification des procédures de la législation espagnole.

## Efficacité



**Efficacité :** En Espagne, les tribunaux ont atteint les indicateurs d'efficacité les plus élevés en seconde instance et dans les procédures pénales. Plus précisément, les tribunaux semblent être les plus rapides pour les affaires pénales en seconde instance, où on trouve le seul DT inférieur à la médiane du CoE. Dans les autres affaires et instances, le DT est supérieur aux médianes respectives du CoE.

Toutes les instances et catégories d'affaires semblent être affectées par la pandémie de COVID-19. Sur ce point, les affaires civiles et commerciales de la Cour suprême ont été les plus fortement touchées.

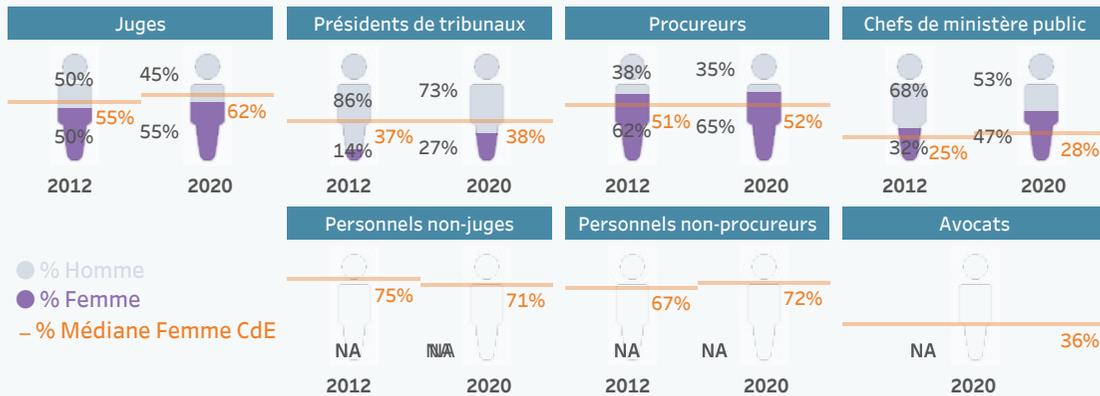
En général, le DT a augmenté pour toutes les catégories en première instance et pour toutes les affaires, à l'exception des affaires civiles et commerciales, en deuxième instance. Outre l'impact de la COVID19, à la Cour suprême, le nombre d'affaires nouvelles a augmenté en raison de l'élargissement du champ d'application du pourvoi en cassation en matière pénale.

## Ressources humaines (pour 100 000 habitants)

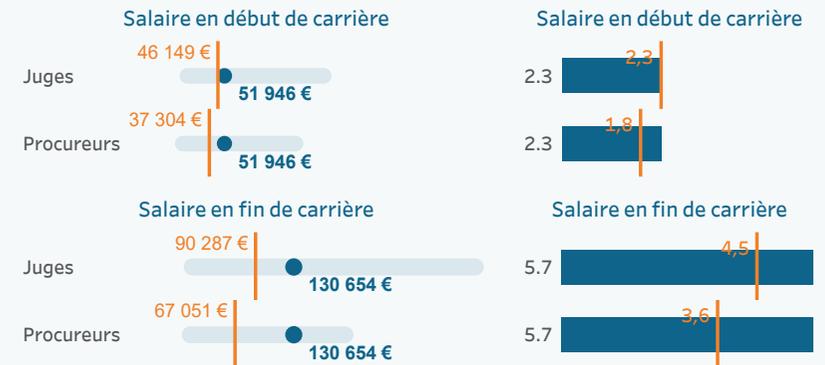
■ Espagne ■ Médiane CdE



## Parité

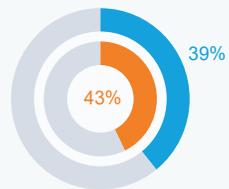


## Salaires bruts absolus



## Tribunaux (pour 100 000 habitants)

Répartition (%) des tribunaux spécialisés et de droit commun de 1ère instance

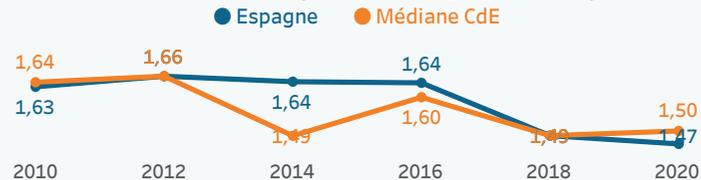


● Tribunaux spécialisés  
● Tribunaux de droit commun  
● Médiane CdE

Tribunaux de droit commun et spécialisés de 1ère instance (entités juridiques)



Tous les tribunaux (implantations géographiques)



## TIC dans le système judiciaire (indice de 0 à 10)

Indice	Total	Indice
Taux de déploiement	8.94	6,5
Communication avec les tribunaux	Civil	9.3
	Pénal	9.17
	Administratif	9.06
Gestion des tribunaux et des affaires	Civil	9.78
	Pénal	10.06
	Administratif	9.6
Aide à la décision	Civil	8.39
	Pénal	8.39
	Administratif	8.39

## Indicateurs d'efficacité de la CEPEJ

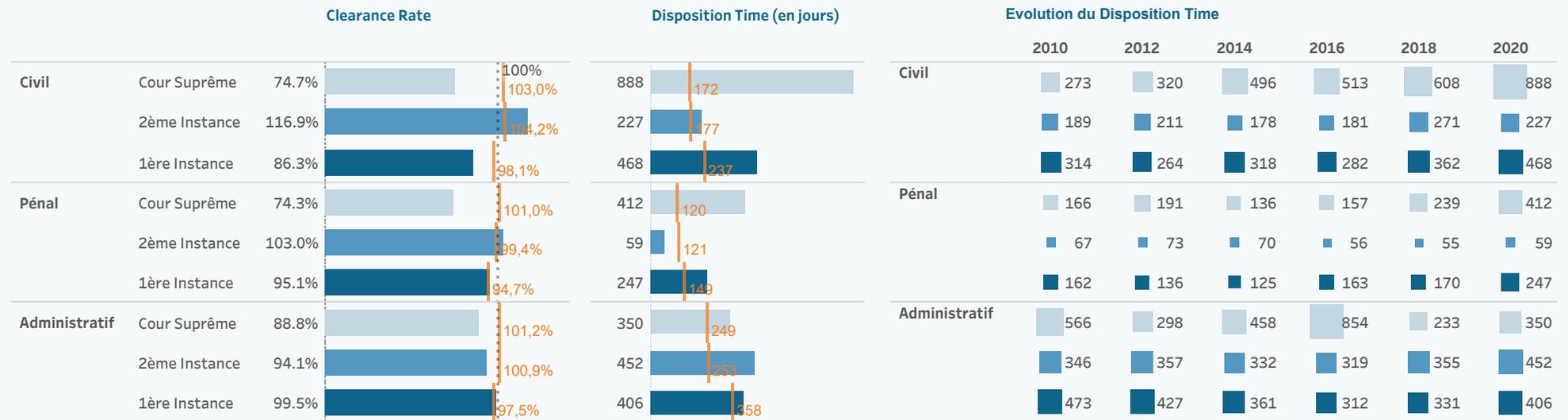
Taux de variation du stock d'affaires pendantes (Clearance Rate (CR)) = (Affaires terminées/Affaires nouvelles)\*100

CR > 100%, le tribunal / le système judiciaire est en mesure de résoudre un nombre d'affaires supérieur au nombre d'affaires dont il a été saisi => l'arriéré d'affaires diminue  
 CR < 100%, le tribunal / le système judiciaire est en mesure de résoudre un nombre d'affaires inférieur au nombre d'affaires dont il a été saisi => l'arriéré d'affaires augmente

Durée d'écoulement du stock d'affaires pendantes (Disposition Time (DT)) = (Affaires pendantes/Affaires terminées)\*365

La durée d'écoulement du stock d'affaires pendantes (DT) mesure le temps théorique nécessaire pour qu'une affaire pendante soit résolue devant les tribunaux, en tenant compte du rythme de travail actuel des tribunaux.

Instance

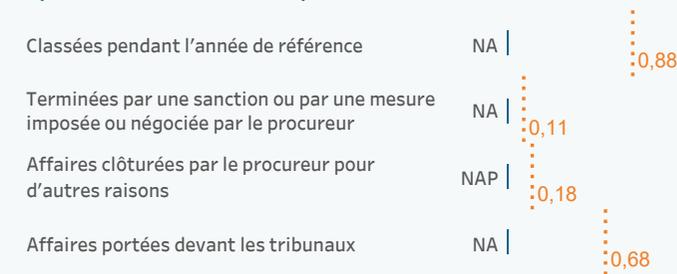


## Ministère public

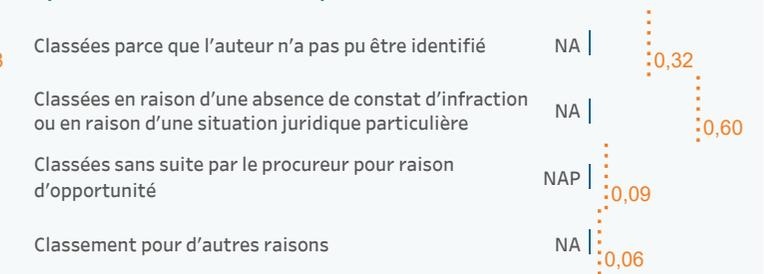
Nombre total d'affaires pénales en 1ère instance pour 100 habitants



Répartition des affaires traitées pour 100 habitants



Répartition des affaires classées pour 100 habitants



Note : Les ministères publics ont recours à des différentes méthodes de calcul du nombre d'affaires dans leurs statistiques : par événement ou par auteur. La CEPEJ collecte des données par affaire (événement), mais certains pays les présentent par auteur.

## Sites internet relatifs au système judiciaire

1 - Textes législatifs

[www.boe.es](http://www.boe.es)

2 - Jurisprudence de la/des instance(s) supérieure(s)

[www.poderjudicial.es](http://www.poderjudicial.es)

3 - Informations sur le système judiciaire

[www.mjusticia.gob.es](http://www.mjusticia.gob.es)